

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le code de l'éducation, et particulièrement ses articles R822-9 à R.822-25,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 29/11/2018 portant nomination de Madame Bénédicte Corvaisier en qualité de Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) Grenoble Alpes à compter du 1er janvier 2019,

Vu la décision de nomination de Madame Lencka POPRAVKA au Crous Grenoble Alpes à compter du 18 décembre 2023.

Je soussignée, Bénédicte Corvaisier, Directrice Générale ordonnatrice du Crous Grenoble Alpes, donne délégation à :

Madame Lencka Popravka

Directrice des Affaires Générales et Juridiques

Afin qu'elle signe, dans le cadre du fonctionnement de son service :

- Les correspondances relatives au bon fonctionnement de son service dans la limite de ses attributions ;
- Les bons de livraison et les fiches d'intervention et d'attester la certification du service fait sur les factures ;
- Les conventions intéressant l'organisation de son service et dont le montant n'excède pas 800€ HT ;
- Les attestations de logement de fonction ;
- Les autorisations de conduire un véhicule du CROUS ;
- Les procès-verbaux et les mandats de dépôts de plainte ;
- Les mémoires de défense ;
- Les actes permettant d'ester en justice.

Afin qu'elle signe, dans le cadre des élections :

- Les récépissés de dépôt de listes de candidats ;
- Les examens de recevabilité des candidatures inscrites aux listes ;
- Les examens d'éligibilité des candidats.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



La présente délégation annule et remplace toutes les délégations de signature consenties précédemment et prendra fin automatiquement à la date de fin de fonction de l'intéressée, ou après une décision de retrait de la délégante.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 25 janvier 2024 en 3 exemplaires originaux.

Le délégataire

La délégante

Bon pour acceptation de la délégation

Lencka POPRAVKA

Bénédicte CORVAISIER